

Document
de la Banque mondiale

UTILISATION OFFICIELLE UNIQUEMENT

Rapport n° : 54427 - DJ

DOCUMENT

D'UN PROJET DE DON SUPPLÉMENTAIRE

**DE 2,0 MILLIONS DE DTS AU TITRE DES RESSOURCES DU GUICHET
POUR LA RÉPONSE AUX CRISES**

(SOIT 2,9 MILLIONS DE DOLLARS)

À LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

**POUR LE PROJET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ URBAINE DE
DJIBOUTI**

19 mai 2010

**Développement durable
Région Moyen-Orient et Afrique du Nord**

Le présent document fait l'objet d'une diffusion restreinte. Il ne peut être utilisé par ses destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions et sa teneur ne peut être divulguée sans l'autorisation de la Banque mondiale.

PROJET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ URBAINE DE DJIBOUTI

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

Unité monétaire = FDJ (franc Djibouti)

1,00 USD = 175,75 FDJ

(taux de change fixé conformément au « Currency Board »)

POIDS ET MESURES

Système métrique

EXERCICE

du 1^{er} janvier au 31 décembre

ABRÉVIATIONS

ADDS	Agence djiboutienne de développement social
ADETIP	Agence djiboutienne d'exécution de travaux d'intérêt public
AFD	Agence française de développement
AT	Assistance technique
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque islamique de développement
CDC	Centre de développement communautaire
CRW	Guichet pour la réponse aux crises
DTS	Droits de tirage spéciaux
FA	Financement additionnel
FDS	Fonds de développement social
IDA	Association internationale de développement
INDS	Initiative nationale de développement social
ONEAD	Office national de l'eau et de l'assainissement de Djibouti
ODP	Objectif de développement du projet
PPIAF	Mécanisme de conseil à l'appui de la formation de partenariats public-privé dans le secteur des infrastructures
PREPUD	Projet de réduction de la pauvreté urbaine de Djibouti
Q7	Quartier 7 (zone d'intervention)
SAP	Stratégie d'aide-pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Vice-président :	Shamshad Akhtar
Directeur des opérations :	A.David Craig
Chef sectoriel / Directeur sectoriel :	Laszlo Lovei/ Anna Bjerde
Chef d'équipe de projet :	Alexandra Ortiz

PROJET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ URBAINE DE DJIBOUTI

TABLE DES MATIÈRES

Mémoire du Président	4
Fiche récapitulative du document du projet	5
I. Introduction	7
II. Contexte et justification d'attribution d'un financement additionnel	7
III. Modifications proposées	12
IV. Résumé de l'évaluation	14
Annexe 1 : Cadre de résultats et indicateurs de suivi révisés	18
Annexe 2 : Cadre d'évaluation des risques opérationnels	25
Annexe 3 : Description détaillée des activités de projet nouvelles ou modifiées	31
Annexe 4 : Estimation révisée des coûts du projet	33
Annexe 5 : Questions relatives aux politiques de sauvegarde	35

**MÉMORANDUM ET RECOMMANDATION
DU PRÉSIDENT
DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
AUX ADMINISTRATEURS
CONCERNANT L'OCTROI À DJIBOUTI
D'UN DON SUPPLÉMENTAIRE
POUR LE PROJET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ URBAINE DE
DJIBOUTI
IDA H582-DJ**

1. Je soumetts à votre approbation l'octroi d'un don supplémentaire à la République de Djibouti de 2,0 millions de DTS pour financer le Projet de réduction de la pauvreté urbaine de Djibouti (IDA H582-DJ) dans le cadre des ressources du guichet pour la réponses aux crises de l'IDA.

2. Ces fonds supplémentaires permettraient de financer de nouvelles activités économiques et sociales dans le *Quartier 7*, le quartier le plus vaste et l'un des plus pauvres de la ville de Djibouti. Il permettrait à l'agence d'exécution, l'Agence djiboutienne de développement social (ADDS) de créer de nouvelles activités ou d'étendre ses activités actuelles, ce qui augmenterait l'impact et l'efficacité pour le développement d'un projet dont les premiers résultats sont particulièrement satisfaisants. Les ODP et les composantes du projet ne seront pas modifiés.

3. **Recommandation.** J'ai vérifié que ce don est conforme aux Statuts de l'Association et recommande par conséquent aux administrateurs de l'approuver.

Robert B. Zoellick
Président

Washington, DC
19 mai 2010

Vice-président :	Shamshad Akhtar
Directeur des opérations :	A.David Craig
Chef sectoriel / Directeur sectoriel :	Laszlo Lovei/ Anna Bjerde
Chef d'équipe de projet :	Alexandra Ortiz

FICHE RÉCAPITULATIVE DU DOCUMENT DU PROJET

Date : 19 mai 2010 Pays : Djibouti Nom du projet : Projet de réduction de la pauvreté urbaine de Djibouti N° du projet initial : P088876 N° du projet de FA : P120190	Chef d'équipe : Alexandra Ortiz Directeur sectoriel : Laszlo Lovei Chef sectoriel : Anna Bjerde Directeur des opérations : A.David Craig Catégorie environnementale : B Note de l'ORAF : modéré				
Emprunteur : République de Djibouti Agence d'exécution : ADDS (Agence djiboutienne de développement social)					
Décaissements estimés révisés (exercice Banque mondiale/en millions d'USD (projet initial + FA))					
Exercice	2009	2010	2011	2012	2013
Décaissements annuels	0,5	0,8	1,7	2,0	0,9
Décaissements cumulés	0,5	1,3	3,0	5,0	5,9
Date de clôture actuelle : 31 mai 2010 (selon l'Accord de financement existant) Date de clôture modifiée : 31 mai 2013 (selon la proposition de don)					
La restructuration ou l'extension du projet nécessite-t-elle de faire des exceptions à la politique de la Banque mondiale ?					<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Si oui, la direction de la Banque a-t-elle donné son accord ?					<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Une demande d'exception a-t-elle été soumise au Conseil ?					<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
L'extension ou la restructuration du projet implique-t-elle de nouvelles politiques de sauvegarde Oui. La catégorie environnementale est passée de C à B					
Pour le financement supplémentaire					
[] Prêt [] Crédit [X] Don Pour les prêts/crédits/dons : Financement total de la Banque (en millions de dollars) : 2,9 Conditions proposées :					
Plan de financement (en millions de dollars) (FA)					
Source			Total		
Emprunteur					
BIRD/IDA			2,9		
Autres					
Total			2,9		
Plan de financement (en millions de dollars) (projet initial + FA)					
Source			Total		
Emprunteur			7,0		
BIRD/IDA			5,9		
Banque africaine de développement			12,0		
Banque islamique de développement			8,5		

Agence française de développement	8,0
Autres	
Total	41,4
Note : des changements mineurs aux montants octroyés par les autres bailleurs de fonds sont possibles	

I. Introduction

1. Le présent Document de projet a pour objet d'obtenir l'approbation des Administrateurs pour un don supplémentaire de 2,0 millions de DTS (2,9 millions de dollars) à la République de Djibouti pour financer le Projet de réduction de la pauvreté urbaine de Djibouti (n° de projet initial P088876, n° de crédit initial : IDA H356-DJ). Ce don serait effectué dans le cadre du guichet pour la réponse aux crises de l'IDA.

2. Ce don supplémentaire permettrait à l'agence d'exécution, l'Agence djiboutienne de développement social (ADDS), de créer de nouvelles activités ou d'étendre ses activités actuelles, ce qui augmenterait l'impact et l'efficacité pour le développement d'un projet dont les premiers résultats sont particulièrement satisfaisants. Les ODP et les composantes du projet ne seront pas modifiés. Le FA sera utilisé pour financer de nouvelles activités économiques et sociales dans le Quartier 7.

3. Ces activités permettront à leurs bénéficiaires de faire face à des conditions de vie difficiles qui se sont encore détériorées avec la crise économique mondiale en leur permettant d'accéder plus facilement aux services urbains, à l'emploi, aux loisirs et au développement communautaire.

II. Contexte et justification d'attribution d'un financement supplémentaire de 2,9 millions de dollars

4. Djibouti est un pays de petite taille et pauvre en ressources naturelles, d'une superficie de 23 200 km² et situé dans la Corne de l'Afrique à l'extrémité sud de la Mer rouge. Il dispose de très peu de ressources naturelles et de terres arables, et les pluies et les eaux souterraines y sont rares. Sa population est estimée à 818 159 habitants, dont 71 % vivent en zones urbaines (selon le recensement de Djibouti en 2009). Avec trois cinquièmes environ de sa population vivant dans la capitale, Djibouti est d'abord une Ville-État. L'arrière-pays – qui se situe aux confins des déserts éthiopien et somalien – est peuplé par une population clairsemée d'éleveurs nomades pauvres.

5. L'économie de Djibouti repose essentiellement sur les activités de services liées à son emplacement stratégique et à son statut de zone de libre-échange dans le nord-est de l'Afrique. Djibouti est à la fois un port de transit régional et un centre international de transbordement et de ravitaillement. Il abrite également deux grandes bases militaires. Le PIB réel de Djibouti a augmenté de 5,9 % en 2008, en particulier grâce aux investissements directs étrangers (IDE) dans les secteurs de la construction et des services maritimes. D'après la Banque mondiale, l'importance des investissements publics étrangers effectués à Djibouti et la diversification croissante de ses services maritimes devraient permettre à Djibouti de réduire sa dépendance commerciale vis-à-vis de l'Éthiopie et d'accroître son PIB réel de manière durable.

6. À Djibouti-Ville, le taux de pauvreté, particulièrement élevé – 69,3 % selon les statistiques nationales (EDAM-IS2, 2002) – se traduit par un accès aux services de base très médiocre, la prédominance des logements informels, des indicateurs de santé défavorables, un niveau scolaire trop faible, ainsi que des taux d'analphabétisme et de

chômage élevés. Le Projet de réduction de la pauvreté urbaine de Djibouti a été conçu pour lutter contre la pauvreté dans le Quartier 7, le plus vaste quartier de la capitale et l'un des plus pauvres. Aux côtés des projets financés par la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BID) et l'Agence française du développement (AFD),¹ l'opération urbaine financée par l'IDA fait partie du programme de réduction de la pauvreté urbaine du pays.

7. Un don de 3,0 millions de dollars de l'IDA, destiné à financer le Projet de réduction de la pauvreté urbaine de Djibouti, a été approuvé le 29 avril 2008 et est entré en vigueur le 29 janvier 2009.

8. L'objectif de développement du projet est d'augmenter l'accès aux infrastructures sociales et économiques de base, ainsi qu'aux opportunités de développement communautaire au sein du Quartier 7, dans la ville de Djibouti. Le projet prévoit trois composantes : (i) l'amélioration des infrastructures ; (ii) le développement communautaire ; et (iii) une assistance technique.

9. La première composante, (i) *Amélioration des infrastructures* inclut la réhabilitation de routes internes clés et de leur système de drainage, la construction d'un centre communautaire, la rénovation d'un jardin public abandonné et la construction de centres sportifs et de loisirs. La seconde composante, (ii) *Développement communautaire* concerne le financement de la gestion de l'environnement au niveau de la communauté (dans les domaines de l'assainissement et du ramassage des ordures), de campagnes d'alphabétisation, de cours de formation professionnelle et du renforcement des capacités des associations locales. La troisième composante, (iii) *Assistance technique* comprend la formation et le renforcement des ressources humaines et techniques de l'agence d'exécution, le financement d'un coordinateur du projet et les frais d'exécution. Un montant non alloué a été réservé en cas d'imprévu en cours de mise en œuvre du projet.

10. L'agence d'exécution, l'Agence djiboutienne de développement social (ADDS), qui a été créée officiellement en janvier 2008 après la fusion de l'Agence djiboutienne d'exécution de travaux d'intérêt public (ADETIP) et du Fonds de Développement Social (FDS), est aujourd'hui parfaitement opérationnelle. Elle a mis en place un organigramme avec une définition précise des fonctions et rédigé ses propres manuels de procédures. Elle dispose d'un personnel en nombre suffisant.

11. Les résultats du projet sont satisfaisants et se traduisent par un taux de décaissement de 27 % quinze mois après son entrée en vigueur. Les résultats par composante sont les suivants :

12. Composante 1 : amélioration des infrastructures. La construction d'un centre communautaire a commencé et les travaux sont achevés à 90 % environ. Les avant-projets de voirie, de drainage, de jardin public et de centres de loisirs sont terminés. Ils

¹ Les projets financés par la BID et l'AFD concernent des quartiers de Balbala situés en banlieue de Djibouti-Ville tandis que les projets financés par la BAD concernent des quartiers situés dans cinq centres urbains secondaires.

ont été examinés et validés par l'équipe de la Banque mondiale. Les documents d'appel d'offres correspondants ont été préparés et sont en cours d'examen.

13. Composante 2 : développement communautaire. L'exécution de cette composante a progressé de manière significative. La sous-composante d'assainissement a été adaptée au Plan d'assainissement individuel de Djibouti qui a été adopté récemment. Son objectif est d'améliorer les conditions sanitaires grâce à une sensibilisation de la population aux problèmes sanitaires et grâce à des aides pour rénover les latrines individuelles². Les actions menées jusqu'ici comprennent notamment la formation du personnel de l'ADDS au Burkina Faso sur le plan stratégique et à Djibouti sur le plan technique et social. Cette dernière formation a également été dispensée aux associations de quartier et est actuellement prodiguée aux ménages. D'autres actions sont prévues cette année, notamment la création d'une salle d'exposition (*show room*), la formation de fabricants de latrines, le financement de la mise à niveau des latrines et/ou d'un achat de latrines neuves par le biais d'un guichet de micro-financement de l'ADDS.

14. La composante hygiène publique a démarré en octobre 2009 grâce à une assistance technique spécialisée financée par le PPIAF. L'objectif de l'AT est de mettre au point un modèle reproductible efficace pour le ramassage des ordures dans le quartier par des micro-entreprises locales.

15. Les campagnes d'alphabétisation ont commencé en octobre 2009 et un programme de formation professionnelle axée sur la demande est en cours. Le renforcement des capacités des associations communautaires a également débuté. Un effort important d'information sur le projet est en cours. L'ADDS envisage également d'envoyer un ou deux spécialistes du développement social sur le terrain afin d'assurer un meilleur suivi auprès des habitants du quartier et des élus.

16. Composante 3 : assistance technique. La Banque mondiale a récemment émis un avis de non-objection au renforcement et à la modernisation du système de gestion intégrée de l'ADDS. Un certain nombre de sessions de formation du personnel de l'ADDS est également financé dans le cadre de cette composante.

17. La coopération entre bailleurs de fonds est très bonne. L'équipe de la Banque mondiale coordonne toutes ses activités avec la Banque africaine de développement (BAD), l'Agence française de développement (AFD) et la Banque islamique de développement (BID). Le renforcement des moyens de l'ADDS en particulier a fait l'objet d'une importante collaboration et de synergie.

18. La coopération avec d'autres agences afin de maximiser l'impact de leurs actions a été excellente. C'est particulièrement vrai de la coopération entre l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEAD), l'Office de la Voirie de Djibouti, l'Association nationale des femmes de Djibouti, la Direction de l'habitat et de l'urbanisme et l'UNICEF.

² Ces mesures ont été préparées avec l'Office national de l'eau et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD) avec l'aide de l'UNICEF.

19. En dépit des efforts entrepris, **il reste beaucoup à faire dans le Quartier 7**. Il s'agit du quartier le plus peuplé de la ville avec 23 000 habitants sur 475 322 et l'un des plus pauvres : le pourcentage des habitants vivant au-dessous du seuil de pauvreté est supérieur à 65 % et le taux de chômage est d'un bon tiers. Le quartier a besoin de bien davantage que ce qui est prévu par le projet. Ses habitants - qui se sont fortement mobilisés dans le cadre du projet - ont exprimé un certain nombre de besoins urgents : (i) réhabilitation d'au moins deux des autres rues principales ; (ii) amélioration du drainage en dehors de celui des grands axes prévu par le projet, ce qui réduirait le risque élevé actuel d'inondation des habitations ; (iii) construction d'autres centres sportifs et de loisirs, les jeunes étant la population la plus vulnérable du quartier ; (iv) construction du centre de santé qui avait été envisagé à l'origine lors de la préparation du PREPUD puis abandonné en raison des fonds limités disponibles ; et (v) création d'espaces verts pour améliorer la qualité de l'air et de l'environnement. En ce qui concerne le développement social, les habitants du quartier, les autorités locales et l'équipe sociale de l'ADDS sont unanimes pour dire que des fonds supplémentaires sont nécessaires pour compléter les activités existantes et augmenter le nombre de leurs bénéficiaires. D'un autre côté, la ville de Djibouti manque d'une politique de développement urbain cohérente qui permettrait de mieux coordonner les contributions des bailleurs de fonds et de doter la ville de plans d'action à court, moyen et long terme pour améliorer : (i) ses capacités de production ; (ii) la cohésion sociale ; et (iii) la pérennité des investissements.

20. En tenant compte des besoins exprimés ci-dessus, **le financement supplémentaire** - estimé à 2,0 millions de DTS (2,9 millions de dollars environ) - permettra de mettre en œuvre des activités nouvelles et de plus grande envergure, ce qui augmenterait l'impact du projet et son efficacité pour le développement (OP/BP 13.20).

21. **Cohérence avec la Stratégie d'aide-pays (SAP)**: le Projet de réduction de la pauvreté urbaine de Djibouti fait partie des projets conformes à l'Initiative nationale pour le développement social (INDS) soutenues par la SAP. Le Thème 2 de la SAP, approuvée par le Conseil des Administrateurs le 29 avril 2009, met l'accent sur l'aide à l'accès aux services sociaux élémentaires et au développement humain grâce à : (i) un meilleur accès à une éducation élémentaire de qualité ; (ii) un accès accru à des soins de meilleure qualité ; et (iii) une meilleure protection sociale et une aide directe aux plus pauvres. Le projet actuel rentre dans le cadre de ce thème de la SAP car il finance les infrastructures économiques et sociales de base d'un quartier pauvre de Djibouti afin de favoriser son développement.

22. **Un financement dans le cadre du guichet pour la réponse aux crises de l'IDA est tout à fait justifié** pour les raisons suivantes :

- Les répercussions de la crise financière mondiale sur les pays éligibles à l'IDA qui étaient déjà affectés par la hausse des prix des denrées alimentaires et du pétrole ont entraîné une réponse vigoureuse de la part de la communauté internationale. Le guichet pour la réponse aux crises a été créé au sein de l'architecture financière de l'IDA pour aider les pays IDA à faire face à la crise mondiale actuelle et protéger les dépenses élémentaires dans les domaines de la

- santé, de l'éducation, de la protection sociale, des infrastructures et de l'agriculture.
- Après une période de croissance accélérée (doublement entre 2004 et 2008), la croissance du PIB réel de Djibouti est tombée à 5,0 % en 2009. La croissance à Djibouti est tirée par l'importance des investissements étrangers privés dans les services portuaires et la construction. Le ralentissement de la croissance est dû à l'annulation ou au report d'un certain nombre de projets IDE importants en 2008 après le début de la crise économique mondiale. Les IDE sont passés de 23,8 % du PIB en 2008 à 18,0 % environ en 2009 et devraient tomber à 15,7 % du PIB en 2010 (*Djibouti Economic Update*, printemps 2010).
 - Mais plus encore que la crise financière, c'est le problème de la crise énergétique et de la sécurité alimentaire qui frappent Djibouti. Après s'être remise du choc de prix de 2008, la sécurité alimentaire se détériore de nouveau. Lors de la dernière saison des pluies, les précipitations ont été très faibles, ce qui a entraîné un fort taux de mortalité du bétail. Cette situation, et l'accès limité à l'eau potable menacent les conditions de vie des éleveurs qui appartiennent à la couche la plus pauvre et la plus vulnérable de la population. À cela s'ajoute l'afflux de nouveaux réfugiés : 5 000 réfugiés supplémentaires en provenance de Somalie sont attendus en plus des 12 000 réfugiés déjà sur place qui ont besoin d'une aide alimentaire permanente.
 - La migration vers la capitale de Djibouti est une conséquence de la crise alimentaire et rend plus précaires encore les conditions de vie dans les quartiers les plus pauvres. Le chômage reste élevé avec 40 % environ de la main d'œuvre sans emploi. Le gouvernement s'attaque au chômage avec des programmes de formation professionnelle et la promotion de l'emploi indépendant via des programmes de micro-crédit dont la plupart sont gérés par l'ADDS.
 - À la précarité naturelle de Djibouti s'ajoute sa grande vulnérabilité aux désastres naturels et notamment aux grandes sécheresses qui aggravent encore l'aridité du climat et se traduisent par une pénurie de terres arables ; aux inondations périodiques qui tendent à se répéter tous les dix ans ; aux tremblements de terre qui sont généralement d'une intensité de 2 à 4 sur l'échelle de Richter et sont souvent dévastateurs pour les zones urbaines et notamment celles qui se sont développées sur des terrains impropres à la construction ; et aux incendies alimentés par des matériaux inadaptés à la construction comme le carton, le plastique et les feuilles.
 - La priorité accordée par le PREPUD à la construction et à l'amélioration des infrastructures de base dans l'un des quartiers les plus vastes et les plus pauvres de la capitale est essentielle pour la prévention des catastrophes naturelles (drainage) et des maladies reliées à la qualité de l'eau et de l'assainissement (assainissement et gestion des ordures) et pour permettre un meilleur accès aux emplois municipaux (voirie), à des activités locales éducatives et de loisir (centre communautaire et centres de loisirs) et à un espace vert ouvert à tous (jardin public).

- La politique du Gouvernement en matière de construction d'infrastructures consiste à privilégier, dans la mesure du possible, le recours à une main-d'œuvre intensive, ce qui favorise la création d'emplois dans le quartier. Bien que ces emplois soient par définition temporaires, ils permettent de développer les compétences de leurs bénéficiaires et de leur redonner confiance en eux-mêmes.
- La composante sociale du projet est pour l'essentiel destinée à l'aide aux habitants du quartier à travers des actions qui sont susceptibles d'avoir un effet multiplicateur, telles que des campagnes d'alphabétisation, des formations professionnelles répondant aux besoins ou le renforcement des associations et qui sont absolument vitales en temps de crise.
- Le projet a mobilisé de nombreux moyens supplémentaires (PPIAF, programme eau et assainissement, UNICEF) grâce à son infrastructure intégrée et à sa politique de développement social, d'une part, et à la solide expérience de l'ADDS, d'autre part.
- Bien que le projet ne concerne qu'un quartier de la ville de Djibouti, l'objectif est d'en faire bénéficier les autres quartiers (plan d'assainissement, modèle de collecte d'ordures). Les projets financés par la BAD, l'AFD et la BID sont par ailleurs complémentaires et concernent soit d'autres quartiers de la ville (AFD et BID), soit des centres urbains secondaires (BAD).

III. Modifications proposées

23. L'objectif de développement du projet resterait inchangé.

24. Les activités supplémentaires proposées entreraient dans le cadre des composantes actuelles (voir l'annexe 3 pour une description détaillée et le coût estimatif de ces activités) :

- Composante 1 amélioration des infrastructures : réhabilitation de 1,5 kilomètre de rues, incluant l'éclairage public, travaux de drainage dans les zones prioritaires, construction d'un centre de santé et construction d'espaces verts publics.
- Composante 2 développement communautaire : fonds supplémentaires pour les actions en cours dans les domaines de l'assainissement et de la collecte des ordures, de la formation professionnelle, des campagnes d'alphabétisation, d'appui aux jeunes et aux femmes, et de la mobilisation communautaire.
- Composante 3 assistance technique : (i) préparation des études techniques et des appels d'offres pour les travaux de génie civil ; (ii) supervision des travaux ; (iii) mise en œuvre globale du projet ; (iv) formation du personnel ADDS ; (v) préparation des études de développement urbain pour faciliter l'élaboration d'un Plan directeur de la région du Grand Djibouti-Ville ; et (vi) appui à l'agence d'exécution du projet.

25. La catégorie des mesures de sauvegarde environnementale passe de C à B conformément aux définitions les plus récentes de ces catégories (voir les paragraphes 38 à 41 ci-dessous pour plus de détails).

26. Indicateurs de réussite du projet : les travaux à réaliser avec les fonds supplémentaires permettraient au projet d'atteindre tous ses objectifs de développement. Le cadre de résultats initial a été adapté de la manière suivante afin de tenir compte des modifications ci-dessus : modification de deux indicateurs de résultat initiaux, ajout de deux nouveaux indicateurs de résultat, révision à la hausse de la valeur cible de quatre indicateurs de résultat et modification de certains indicateurs intermédiaires. Les dispositions concernant le suivi et l'évaluation du projet restent inchangées : les résultats du projet seront analysés par un service de l'ADDS qui aura pour seule mission le suivi et l'évaluation de projets.

27. Le cadre des indicateurs de résultats du projet sont modifiés de la manière suivante :

Tableau 1. Indicateurs de résultats du projet

Indicateurs de résultats du projet	Objectif initial	Modification avec le FA	Cible modifiée*
<i>Indicateurs</i>			
<i>Infrastructures de base #</i> % de foyers prêts à investir dans de nouvelles latrines	10 %	0	10 %
<i>Infrastructures de base #</i> % de foyers bénéficiant d'un système organisé de collecte des ordures	70 %	0	70 %
<i>Infrastructures de base</i> Nombre de propriétés dans un rayon de 50 m des routes recouvertes	Augmentation de 35 %	Augmentation de 15%	Augmentation de 50%
<i>Infrastructures de base</i> Diminution du temps d'évacuation des eaux de pluie	20 %	20 %	40 %
<i>Équipements</i> Nombre d'habitants du Q7 utilisant le centre de développement communautaire et ses équipements	1 000	0	1 000
<i>Équipements*</i> % des habitants du Q7 fréquentant le centre de santé	0	70 %	70 %
<i>Développement communautaire</i> % des habitants (tous âges confondus) bénéficiant des sous-projets de développement communautaire	10 %	0	10 %
<i>Création d'emplois</i> Nombre de personnes-jours	8 000	4 000	12 000

bénéficiant d'emplois à court terme générés par le projet			
---	--	--	--

* Nouvel indicateur du financement additionnel

Indicateurs modifiés

28. **Coût par composante** :(voir l'annexe 4 pour l'estimation des coûts révisée)

Tableau 2. Coût par composante

COMPOSANTES DU PROJET	COÛT initial (en USD)	Coût avec RÉALLOCATION (en USD)	Modifications avec le FA (en USD)	Coût révisé (en USD)
COMPOSANTE 1 : AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES	1 600 000	1 452 000	1 620 000	3 072 000
COMPOSANTE 2 : DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	350 000	498 000	195 000	693 000
COMPOSANTE 3 : ASSISTANCE TECHNIQUE (y compris les études techniques, la supervision et les études d'urbanisme)	426 000	426 000	679 000	1 105 000
Frais de l'ADDS	180 000	180 000	168 000	348 000
TOTAL DES COÛTS DE BASE	2 556 000	2 556 000	2 662 000	5 218 000
NON ALLOUÉ	444 000	444 000	238 000	682 000
FINANCEMENT TOTAL REQUIS	3 000 000	3 000 000	2 900 000	5 900 000

IV. Résumé de l'évaluation

29. **Analyses économique et financière** : Le financement supplémentaire proposé couvrira le développement des activités en cours et la création d'autres activités qui sont par nature similaires à celles du projet en cours.

30. L'analyse économique du projet a été effectuée en utilisant la méthode hédonique des prix qui permet de calculer la contribution marginale de chaque type d'investissement (voirie, drainage, éclairage, etc.) à la hausse prévisionnelle de la valeur des biens immobiliers. L'étude repose sur une enquête effectuée auprès de 153 ménages résidant dans le Quartier 7 et de 46 ménages résidant dans le quartier témoin, le quartier PK12. L'estimation des loyers mensuels des habitants a été utilisée comme substitut des valeurs foncières.

31. Les critères suivants ont été utilisés dans l'analyse : (i) les critères internes des habitations telles que les matériaux de construction, le type de sol, les matériaux de la toiture, la superficie, le nombre de pièces, l'existence d'un titre de propriété ; (ii) les

critères liés aux infrastructures telles que le service des eaux, le type d'assainissement, le revêtement de la voirie, la qualité du drainage, l'existence de trottoirs, la présence d'éclairage, la distance aux centres communautaires et de loisirs ; et (iii) l'emplacement dans l'enceinte de la ville.

32. Le taux de rendement économique (TRE) estimé est de 12 %. L'étude montre que l'ensemble des investissements dans les infrastructures a un impact positif important sur la valeur des biens immobiliers, même si pris séparément, certains de ces investissements auraient un impact moindre. Le financement supplémentaire devant inclure des investissements similaires à ceux du projet et ceux-ci étant inclus dans l'étude économique de départ, il n'est pas nécessaire d'effectuer une nouvelle étude économique.

33. **Analyse technique.** Les travaux d'infrastructure couverts par le financement supplémentaire comme ceux couverts par le projet initial ont été sélectionnés en tenant compte des besoins et des priorités exprimées par les habitants du quartier, du plan de développement de quartier établi par la Direction de l'habitat et de l'urbanisme en concertation pour les aspects techniques avec l'ONEAD, l'Office de la Voirie et le Ministère de la Santé, et des coûts et de la faisabilité technique globale.

34. **Analyse fiduciaire.** En ce qui concerne les aspects fiduciaires du projet, **la note de passation des marchés est satisfaisante** compte tenu de la création d'un service de passation des marchés début 2009 qui fonctionne de manière satisfaisante. Ce service, ainsi qu'une partie de la direction de l'ADDS, ont suivi une formation aux techniques de passation des marchés. Le risque lié à la passation des marchés est toutefois considéré comme important. Il est prévu qu'il passe à modéré compte tenu des mesures d'atténuation des risques proposées dans la matrice des risques.

35. La passation de marchés dans le cadre du projet sera effectuée en conformité avec les « Directives pour la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par les prêts de la BIRD et les crédits et les dons de l'IDA » connues sous le nom de « Directives pour la lutte contre la corruption de 2006 », les « Directives : Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA » publiées par la Banque mondiale en mai 2004 et révisées en octobre 2006, les « Directives : Sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale » datées de mai 2004 et révisées en octobre 2006, et les dossiers types d'appels d'offres pour toute nouvelle acquisition qui les accompagnent.

36. **La gestion financière a également été jugée satisfaisante.** À ce stade, l'ADDS a initié le processus de désignation d'un auditeur pour le projet. Le premier rapport d'audit est prévu pour juin 2010. La procédure de décaissement actuelle qui fonctionne de manière satisfaisante reste appropriée pour le projet et ne sera pas modifiée. Les mêmes dispositions seront prises pour le compte désigné et pour les entreprises publiques.

37. **Analyse sociale.** La composante sociale du projet est satisfaisante. Toutes les activités ont commencé et la mobilisation des habitants du quartier est importante. Le financement additionnel développera ces résultats positifs. L'ADDS a par ailleurs mené à bien début 2009 une étude sur les conditions sociales dans le quartier qui a permis

d'établir le profil détaillé des ménages et d'identifier les besoins les plus pressants. L'étude combine deux méthodologies : une enquête auprès des ménages (153) et des réunions avec des groupes spécifiques (femmes, hommes, jeunes femmes, jeunes hommes).

38. Analyse environnementale. Le projet permettrait d'améliorer sensiblement l'environnement du quartier et ses impacts négatifs éventuels sont négligeables. Toutes les interventions envisagées dans le Quartier 7 contribueraient de manière significative à améliorer son environnement, à commencer par l'installation et la réhabilitation des canaux de drainage le long de quelques rues ainsi que par un meilleur accès aux installations d'assainissement. L'introduction d'un système de ramassage des ordures contribuerait également à l'amélioration de l'environnement. La rénovation du jardin public du quartier augmenterait la couverture verte et constituerait pour les habitants un espace vert agréable dont ils ont grand besoin. Le financement supplémentaire permettra enfin également l'aménagement paysager du centre communautaire et des centres de loisirs, ce qui rendait le quartier plus vert et sensibiliserait ses habitants à l'importance de l'environnement.

39. En termes de mesures de sauvegarde environnementale, le financement supplémentaire proposé entrera dans la catégorie B compte tenu du fait que ses éventuelles conséquences environnementales négatives sur la population sont spécifiques au site et qu'aucune d'entre elles n'est irréversible. Les travaux d'infrastructure à ajouter à la composante 1 sont de faible ampleur : 1,5 kilomètre de réhabilitation de la voirie, nettoyage de 2,3 kilomètres de drains et construction d'un centre de santé de 750 m². Leurs effets négatifs seraient mineurs et se limiteraient au bruit et à la poussière pendant la construction ainsi qu'aux difficultés pour traverser les zones en travaux en raison de la présence d'engins de chantier. Ces inconvénients et nuisances seront réduits par la mise en place d'une signalisation appropriée et d'horaires précis pour l'utilisation des engins de chantier.

40. Le centre de santé projeté ne produira qu'une quantité très limitée de déchets médicaux puisqu'il s'agit d'un centre de prévention qui ne s'occupera que de visites prénatales, de vaccinations, du traitement et de la prévention de la malnutrition et de consultations de médecine générale ambulatoire. Les déchets médicaux seront éliminés grâce à un petit incinérateur, conformément aux directives du Ministère de la Santé de Djibouti sur le traitement des déchets médicaux. Le volume des ordures municipales à collecter dans le cadre de la composante 2 a été évalué à 190 m³ par semaine. Elles seront acheminées vers le centre d'élimination des déchets municipaux de Doudah, à 20 kilomètres au sud de la ville. Il n'y a pas de décharge contrôlée à Djibouti, mais le gouvernement a entamé des discussions avec la Commission européenne pour en financer la construction dans le futur.

41. L'ADDS a prouvé qu'elle était capable d'effectuer des analyses environnementales, capacité qu'elle a acquise en travaillant sur projets financés par l'IDA (Projet de développement social et de travaux publics, 1999-2007, comprenant un financement additionnel, et le Projet de réhabilitation d'urgence après inondations, 2004-2009, comprenant un financement additionnel). L'ADDS dispose d'un manuel de

l'environnement qui a été rédigé sur la base des directives de la Banque mondiale sur l'environnement et de l'expérience des agences de travaux publics en Afrique (AGETIP). Ce manuel a été récemment mis à jour et inclut les procédures d'approbation des études d'impact sur l'environnement à Djibouti, la méthode à utiliser pour effectuer ces études, la catégorisation des projets, des modèles pour des études environnementales simplifiées, un plan d'atténuation des impacts, les conditions d'exécution et les termes de référence pour les consultants.

42. L'étude spécifique de l'environnement pour le projet actuel a été examinée par le spécialiste de l'environnement de l'équipe et approuvée par l'équipe de sauvegarde. L'étude ainsi que le manuel sont à la disposition du public au siège de l'ADDS et sur son site Internet (www.adds.com) ainsi qu'au Service d'information et de documentation de la Banque (en date du 23 avril 2010). Une formation complémentaire du personnel de l'ADDS est prévue dans le domaine de la gestion de l'environnement afin de renforcer ses compétences et ses instruments.

43. **Le projet ne devrait pas entraîner de réinstallations forcées.** Compte tenu de la nature et de l'agencement du Quartier 7, avec toutes les propriétés individuelles en bordure de rue, la réhabilitation du réseau de drainage sera effectuée sur la voie publique. La construction du centre de santé et de l'aire de jeux se fera sur des terrains publics. En ce qui concerne la composante développement communautaire, aucune des activités prévues n'entraînerait une délocalisation ou une réinstallation quelconque.

Tableau 3. Politiques de sauvegarde

Politiques de sauvegarde déclenchées par le projet	Oui	Non
Évaluation environnementale (OP/BP 4.01)	[X]	[]
Habitats naturels (OP/BP 4.04)	[]	[X]
Gestion des parasites (OP 4.09)	[]	[X]
Ressources culturelles physiques (OP/BP 4.11)	[]	[X]
Réinstallations forcées (OP/BP 4.12)	[]	[X]
Populations autochtones (OP/BP 4.10)	[]	[X]
Forêts (OP/BP 4.36)	[]	[X]
Sécurité des barrages (OP/BP 4.37)	[]	[X]
Projets en zones contestées (OP/BP 7.60) ³	[]	[X]
Projets sur les voies maritimes internationales (OP/BP 7.50)	[]	[X]

44. **Aucune exception à la politique de la Banque mondiale n'est nécessaire** et le projet est considéré comme étant suffisamment élaboré pour que les Administrateurs l'approuvent.

³ En soutenant le présent projet, la Banque n'entend pas préjuger de la décision finale concernant les revendications des parties dans les zones contestées

Annexe 1 : Cadre de résultats et indicateurs de suivi révisés

ODP		Indicateurs de résultats du projet		Utilisation des informations relatives aux résultats du projet	
Actuel	Proposé	Actuel	Proposé*	Actuel	Proposé
L'objectif de développement du projet (ODP) est d'augmenter l'accès aux infrastructures sociales et économiques de base, ainsi qu'aux opportunités de développement communautaire au sein du Quartier 7, dans la ville de Djibouti.	Aucun changement	<p>Infrastructures de base</p> <p><u>Objectif :</u> (i) Augmentation de 35 % des propriétés dans un rayon de 50 m des routes recouvertes. (ii) 10 % des foyers prêts à investir dans de nouvelles latrines. (iii) 70 % des foyers bénéficiant d'un système organisé de ramassage des ordures.</p>	<p>Infrastructures de base</p> <p><u>Objectif :</u> (i) Augmentation de 50% des propriétés dans un rayon de 50 m des routes recouvertes. (ii) 10 % des foyers prêts à investir dans de nouvelles latrines. (iii) 70 % des foyers bénéficiant d'un système organisé de ramassage des ordures. (iv) Diminution de 40 % du temps d'évacuation des eaux de pluie.</p>	<p>Infrastructures de base</p> <p>L'indicateur des infrastructures de base mesurera l'amélioration et l'augmentation de l'accès aux infrastructures, à l'assainissement et aux espaces publics.</p>	<p>Infrastructures de base</p> <p>L'indicateur des infrastructures de base mesurera l'amélioration et l'augmentation de l'accès aux infrastructures, à l'assainissement et aux espaces publics.</p>

		<p>Équipements</p> <p><u>Objectif :</u> Utilisation du centre de développement communautaire et de ses équipements par 1 000 habitants du Quartier 7.</p>	<p>Équipements</p> <p><u>Objectif :</u> (i) Utilisation du centre de développement communautaire et de ses équipements par 1 000 habitants du Quartier 7. (ii) Utilisation du centre de santé par 70 % des habitants du Quartier 7.</p>	<p>Équipements</p> <p>L'indicateur des équipements mesurera le niveau d'accès au centre de développement communautaire construit et équipé dans le cadre du projet.</p>	<p>Équipements</p> <p>L'indicateur des établissements mesurera le niveau d'accès au centre de développement communautaire et au centre de santé construits et équipés dans le cadre du projet.</p>
		<p>Développement communautaire</p> <p><u>Objectif :</u> 10 % des habitants du Quartier 7 (tous âges confondus), dont 50 % de femmes, doivent bénéficier des sous-projets de développement communautaire.</p>	<p>Développement communautaire</p> <p><u>Objectif :</u> 10 % des habitants du Quartier 7 (tous âges confondus), dont 50 % de femmes, doivent bénéficier des sous-projets de développement communautaire.</p>	<p>Développement communautaire</p> <p>L'indicateur de développement communautaire mesurera le pourcentage de la population résidente qui a directement bénéficié des sous-projets de développement communautaire.</p>	<p>Développement communautaire</p> <p>L'indicateur de développement communautaire mesurera le pourcentage de la population résidente qui a directement bénéficié des sous-projets de développement communautaire.</p>
		<p>Création d'emplois</p> <p><u>Objectif :</u> 8 000 personnes-jours bénéficient d'emplois à court terme générés par le projet.</p>	<p>Création d'emplois</p> <p><u>Objectif :</u> 12 000 personnes-jours bénéficient d'emplois à court terme générés par le projet.</p>	<p>Création d'emplois</p> <p>L'indicateur de création d'emplois mesurera le nombre de personnes-jours bénéficiant d'emplois à court terme générés par des investissements dans le cadre du projet.</p>	<p>L'indicateur de création d'emplois mesurera le nombre de personnes-jours bénéficiant d'emplois à court terme générés par des investissements dans le cadre du projet.</p>

Résultats intermédiaires		Indicateurs intermédiaires de résultat		Suivi des indicateurs intermédiaires de résultat	
Actuel	Proposé	Actuel	Proposé*	Actuel	Proposé
Infrastructures de base Achèvement des travaux de réhabilitation de la voirie et de drainage	Infrastructures de base Achèvement des travaux de réhabilitation de la voirie et de drainage	25 %	25 %	Ce suivi concernera les principaux investissements en infrastructures.	Ce suivi concernera les principaux investissements en infrastructures.
Équipements Construction d'équipements sociaux	Équipements Construction d'un centre de développement communautaire	100 %	100 %	Ce suivi concernera la construction des nouveaux équipements essentiels.	Ce suivi concernera la construction des équipements essentiels neufs et en cours de construction.
	Équipements Construction d'un centre de santé	0 %	0 %		
	Équipements Construction d'espaces commerciaux et de terrains de jeu	0 %	0 %		
Développement communautaire Achèvement de sous-projets de développement communautaire	Développement communautaire Achèvement de sous-projets de développement communautaire	2 composantes lancées et toutes les composantes restantes identifiées	4 composantes lancées et toutes les composantes restantes identifiées	Ce suivi concernera l'implication et la mobilisation communautaire.	Ce suivi concernera l'implication et la mobilisation communautaire.

Dispositions de suivi des résultats

Indicateurs de résultats du projet		Références		Valeurs cibles			Collecte des données et rapports		
		Initialement	À l'évaluation du financement supplémentaire	AN1*	AN2*	AN3*	Fréquence et rapports	Instruments de collecte des données	Responsabilité de la collecte des données
Actuel	Proposé								
Infrastructures de base	Infrastructures de base						Rapports trimestriels	Documentation contractuelle	ADDS
(i) Augmentation de % des propriétés dans un rayon de 50 m des routes recouvertes.	(i) Augmentation de % des propriétés dans un rayon de 50 m des routes recouvertes.	0	0	15 %	30 %	50 %			
			0	2 %	5 %	10 %			
ii) % des foyers prêts à investir dans de nouvelles latrines.	ii) % des foyers prêts à investir dans de nouvelles latrines.	0	0	10 %	50 %	70 %			
		0							
(iii) % des foyers bénéficiant d'un système organisé de ramassage des ordures.	(iii) % des foyers bénéficiant d'un système organisé de ramassage des ordures.	0	0	10 %	20 %	40 %			
	(iv) Diminution de % du temps d'évacuation des eaux de pluie.	0							
<i>Équipements</i>	<i>Équipements</i>						Rapports trimestriels	Documentation du service	ADDS

(i) Utilisation du centre de développement communautaire et de ses équipements par # habitants du Quartier 7.	(i) Utilisation du centre de développement communautaire et de ses équipements par # habitants du Quartier 7. (ii) Utilisation du centre de santé par % des habitants du Quartier 7.	0	0	1 000	1 000	1 000		social (inscriptions)	
			0	0	70 %	70 %			
Développement communautaire % des habitants de Quartier 7 (tous âges confondus), dont 50 % de femmes, doivent bénéficier des sous-projets de développement communautaire.	Développement communautaire % des habitants de Quartier 7 (tous âges confondus), dont 50 % de femmes, doivent bénéficier des sous-projets de développement communautaire.	0	2 %	5 %	10 %	10 %	Rapports trimestriels	Protocoles d'accord avec les associations	ADDS
Création d'emplois personnes-jours bénéficient d'emplois à court terme générés par le projet.	Création d'emplois personnes-jours bénéficient d'emplois à court terme générés par le projet.	0	3 000	5 000	8 000	12 000	Rapports trimestriels	Rapports des entrepreneurs	ADDS

Indicateurs intermédiaires de résultat					Mi-parcours			Rapport d'évaluation à mi-parcours	Banque mondiale
Actuel	Proposé								
Infrastructures de base Achèvement des travaux de réhabilitation de la voirie et de drainage	Infrastructures de base Achèvement des travaux de réhabilitation de la voirie et de drainage	0	0 % Conception préliminaire achevée		80 %			Documentation contractuelle	
Équipements Construction d'équipements sociaux	Équipements Construction d'un centre de développement communautaire	0	80 %		100 %			Documentation contractuelle	
	Équipements* Construction d'un centre de santé	0	0		80 %			Documentation contractuelle	
Développement communautaire Achèvement de sous-projets de développement communautaire		0	10 % Programme d'alphabétisation lancé, formation à l'assainissement en cours, études d'évaluation pour la formation professionnelle et le renforcement des associations communautaires achevées, assistance		4 composantes lancées et toutes les composantes restantes identifiées			Protocoles d'accord avec les associations	

			technique pour la gestion des déchets solides dans le cadre du PPIAF lancée.						
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

* Nouvelle composante du financement supplémentaire

Annexe 2 : Cadre d'évaluation des risques opérationnels (ORAF)

<i>Facteurs de risque</i>	<i>Description du risque</i>	<i>Note^a du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Note^a du risque résiduel</i>
I. Risques aux niveaux national et/ou sous-national				
Cadre macroéconomique	<p>Ces dernières années, le Djibouti a reçu des IDE importants et a connu une forte croissance. Cependant, la récente crise mondiale risque d'avoir des répercussions négatives sur l'activité économique du pays, en raison des retards que subiront les IDE et la diminution du volume des échanges commerciaux qui transitent par les ports de Djibouti.</p> <p>La balance des paiements du Djibouti souffre d'un déficit commercial structurel dû à une faible base de production nationale. Le pays est très sensible aux chocs des prix (p. ex. : les produits alimentaires, le carburant). Il dépend à plus de 90 % des importations pour couvrir ses besoins en produits alimentaires et à 100 % pour le carburant.</p>	Important	La Banque maintient un dialogue constant avec le gouvernement et, conjointement avec le FMI, suit l'évolution de la situation économique de Djibouti. La Banque entend également réagir rapidement aux crises lorsqu'elles surviennent à Djibouti (p. ex. : DPO sur la crise alimentaire en mai 2008).	Modéré
Politiques sectorielles et institutions	<p>La note globale de l'indice d'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) attribuée à Djibouti est restée inchangée à 3,1 au cours des trois dernières années (2006 ; 2007 et 2008). Ce faible indice CPIA affecte l'attribution de ressources par l'IDA à Djibouti.</p> <p>La situation économique, qui est mitigée, se caractérise par un régime très favorable dans la zone franche et une série de réglementations plus restrictives dans le reste du pays (bien que, compte tenu de la taille de Djibouti, la plupart des entreprises puissent s'établir dans la zone franche).</p> <p>L'administration publique souffre encore d'insuffisances au niveau des capacités et de la performance. Les institutions publiques, toutes catégories confondues, sont généralement</p>	Modéré	<p>La Banque continuera à encourager le gouvernement à améliorer sa note CPIA (en s'appuyant sur les travaux en matière de gouvernance du pays et de lutte contre la corruption pour déterminer les domaines prioritaires de la réforme de la gouvernance).</p> <p>L'équipe de la Banque collaborera étroitement avec le gouvernement pour renforcer ses capacités afin de résoudre les problèmes affectant la</p>	Modéré

<i>Facteurs de risque</i>	<i>Description du risque</i>	<i>Note^a du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Note^a du risque résiduel</i>
	<p>faibles. Cependant, la création de l'Agence djiboutienne de développement social constitue une mesure positive visant à renforcer la performance des infrastructures publiques, notamment dans le domaine du développement social.</p> <p>Malgré les efforts déployés pour renforcer le rôle des femmes dans la société, un écart important existe encore entre les sexes. Les mutilations génitales féminines (MGF) représentent toujours un défi de taille en termes de développement social, et ce en dépit des lois prohibant de telles pratiques.</p>		gestion et les institutions du secteur public ainsi que la faiblesse du système institutionnel dans son ensemble.	
Engagement du pays aux côtés de la Banque mondiale	<p>La Banque dispose d'un levier limité à Djibouti, en raison de la faible attribution de l'IDA. Cependant, la Banque joue un rôle de « catalyseur » pour la mobilisation d'autres donateurs.</p> <p>Le portefeuille de projets est sain et ses performances globales sont satisfaisantes.</p> <p>Les prêts consentis à Djibouti au cours des trois derniers exercices s'élèvent à 6 millions de dollars par an et ont été destinés au secteur social et aux infrastructures.</p>	Modéré	<p>Le programme de la Banque se concentre sur quelques secteurs et s'appuie sur les partenariats de cofinancement pour tirer parti de l'influence de la Banque.</p> <p>La stratégie d'aide-pays (SAP) a été approuvée par le Conseil en avril 2009. Elle prévoit un prêt d'environ 6 millions de dollars (sous forme de dons) par an pendant les trois prochaines années.</p>	Faible
Gouvernance	L'administration publique est faible et ne dispose pas de capacités suffisantes pour fournir efficacement les services publics nécessaires. La coordination interinstitutionnelle est également lacunaire.	Modéré	La Banque poursuivra ses travaux avec le gouvernement afin de renforcer les capacités, notamment dans les domaines de la passation des marchés et de la gestion financière.	Modéré

<i>Facteurs de risque</i>	<i>Description du risque</i>	<i>Note^a du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Note^a du risque résiduel</i>
Corruption systémique	L'indice de transparence de 2008 élaboré par Transparency International place Djibouti au 102 ^e rang mondial sur 180 pays. L'afflux d'IDE reste élevé.	Modéré	La Banque fournit une assistance technique dans le cadre du programme de promotion de la gouvernance et de lutte contre la corruption (GAC) afin d'enrayer les problèmes de corruption. L'assistance technique a été déployée dans les domaines de la passation des marchés, du budget et de l'audit.	Faible
Autre (par exemple : risques pour la sécurité, risques politiques/électorales)	Djibouti se situe dans une région instable qui a connu de nombreuses guerres et d'importants troubles civils. Par conséquent, il existe une forte concentration de réfugiés, ce qui crée des tensions vis-à-vis de ressources nationales déjà limitées (produits alimentaires, eau, zones de pâturage).	Modéré	La Banque ne peut pas supprimer directement ce risque mais travaillera en étroite collaboration avec d'autres partenaires du développement pour suivre l'évolution de la situation et intervenir en cas de risques accrus ou d'éventuelles ouvertures de conflits.	Modéré
II. Risques propres aux activités				
Technique/conception	Les interventions prévues sont simples et les approches ont déjà été testées.	Faible	La structure et les estimations de coûts détaillées seront étroitement supervisées.	Faible
Capacité de mise en œuvre et durabilité	L'ADDS a bien démarré, elle est organisée et dispose d'un personnel complet, les manuels de procédures sont en place et des coordinateurs de projet sont chargés des plusieurs projets. Le seul risque réside dans un changement à la direction, qui pourrait compromettre les bons résultats obtenus jusqu'à présent.	Modéré	La Banque ne peut pas supprimer directement ces risques mais travaillera en étroite collaboration avec l'ADDS pour soutenir son renforcement institutionnel par	Faible

<i>Facteurs de risque</i>	<i>Description du risque</i>	<i>Note^a du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Note^a du risque résiduel</i>
			le biais de la troisième composante du projet (formation, outils de gestion, S&E)	
Gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsabilités de GF confiées à l'ADDS sont complexes. - Manque de réactivité vis-à-vis du plan d'action dont il aurait été convenu durant les missions de supervision. - Risque de non-respect des directives de la Banque. 	Important	<ul style="list-style-type: none"> - Le manuel de procédures est conçu avec le soutien de la Banque. Le système de suivi et d'information sera remis en état grâce au projet actuel. Supervision étroite du projet par la Banque. Renforcement de la fonction d'audit externe. 	Modéré
Passation des marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Un service de passation des marchés a été créé et compte avec un cadre qualifié et formé et une assistante qualifiée et formée en son sein. - La qualité de la planification de la passation des marchés est faible en raison du manque d'identification à temps des besoins du bénéficiaire. - Manque d'expérience en matière de passation des marchés de la plupart des membres du personnel technique. - Insuffisance des capacités des fournisseurs eu égard à l'importance des contrats. 	Important	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour régulière du plan de passation des marchés. - Utilisation du système informatique (logiciels) intégré à la gestion financière. - Une formation sera dispensée à tous les responsables de l'ADDS. - Le service de passation des marchés bénéficiera d'une formation continue. 	Modéré

<i>Facteurs de risque</i>	<i>Description du risque</i>	<i>Note^a du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Note^a du risque résiduel</i>
Protection sociale et environnementale	Aucune réinstallation n'est envisagée, et les impacts sociaux et environnementaux attendus sont positifs. En outre, l'ADDS a développé un nouveau manuel de procédures amélioré, qui contient des chapitres détaillés pour orienter le personnel dans le traitement des mesures de protection sociale et environnementale.	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - La supervision continuera d'être étroite. - L'ADDS placera un petit service permanent dans le quartier afin d'être plus proche du projet et de la communauté. - Le coût des mesures (atténuation et suivi) et l'indication des sources de financement doivent être ajoutés au PGE actuel 	Faible
Autre (par exemple : escalade des coûts, prévalence des échecs dans des projets similaires, évolutions externes défavorables affectant les coûts/avantages du projet)	Fonctionnement et maintenance insuffisants des infrastructures construites	Important	<ul style="list-style-type: none"> - L'implication de la communauté au projet dès son démarrage en améliore l'appropriation - L'ADDS préparera des protocoles de maintenance une fois les travaux d'infrastructure terminés et les remettra aux agences concernées au cours de cérémonies ouvertes. 	Modéré
III. Risque global (risques liés à la réputation compris)				Modéré
Points pour mémoire : <ol style="list-style-type: none"> 1. Note CPIA 2008 (globale et pour les quatre pôles) <ol style="list-style-type: none"> 2008 : globale : 3,1 <ol style="list-style-type: none"> a. Gestion économique : 3,0 b. Politiques structurelles : 3,7 c. Politique de lutte contre l'exclusion sociale&de promotion de l'équité : 3,0 d. Gestion et institutions du secteur public : 2,8 				

<i>Facteurs de risque</i>	<i>Description du risque</i>	<i>Note^a du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Note^a du risque résiduel</i>
2.	Note de l'IEG (pourcentage de projets notés insatisfaisants – « MI », « I » ou « TI » – sur les cinq dernières années pour le portefeuille pays et le secteur) : MENA : 15,8 %, Djibouti : 0 %			
3.	Autres indicateurs de gouvernance et de lutte contre la corruption tels que ceux élaborés par l'Institut de la Banque mondiale (WBI) et Transparency International : Indice de perception de la corruption 2008 de Transparency International : 3,0 (classement : 102 sur 180) Indicateurs du WBI 2008			
	Indicateur de gouvernance	Classement en centile (0-100)	Score de gouvernance (de -2,5 à +2,5)	
	Voix et responsabilisation	16,3	-1,12	
	Stabilité politique	37,8	-0,13	
	Efficacité des administrations publiques	14,2	-0,98	
	Qualité du cadre réglementaire	22,2	-0,75	
	État de droit	35,4	-0,54	
	Lutte contre la corruption	45,4	-0,33	
<i>Source</i> : www.transparency.org , http://go.worldbank.org/AL5SDP3T90				
^a Évaluation du risque sur une échelle à quatre niveaux - élevé, important, modéré, faible - selon la probabilité qu'il se réalise et l'ampleur de l'éventuel impact défavorable				

Annexe 3

Coût détaillé des activités de projet nouvelles ou modifiées

Activité	Description	Estimation du coût en USD
Composante 1 : amélioration des infrastructures		Total
		1 620 000
Voirie	- Réhabilitation des routes 39 et 57 - Éclairage public et renforcement des échangeurs	722 500
Drainage	- Réhabilitation de 300 m de caniveaux enterrés sous une route de type E, pour le drainage des eaux de pluie et sa connexion au canal dessalé ouest. - Réhabilitation de 1 200 m de caniveaux enterrés sous l'avenue Nasser/Guelleh Batal - Réhabilitation de 300 m de réseaux internes enterrés du Q7 (bd 51, AV 42, BD 50, AV 39) - Construction de 100 m de conduits en amiante	351 600
Études techniques et travaux d'exécution d'un centre de santé à deux étages	Comprenant les services suivants : - maternité/puériculture - urgences - radiologie - consultations générales - laboratoire - soins dentaires - bureaux de gestion	348 750
Terrain de jeu polyvalent à l'ouest du Q7 avec des espaces commerciaux le long de la route de type E	Construction d'un terrain de jeu polyvalent avec un complexe accueillant quatre petites boutiques et des toilettes publiques	107 400
Construction d'une salle d'expositions (show room)	Salle d'expositions à un étage	50 000
Aménagement d'espaces publics dans le Q7	Travaux de plantation : - dans les centres de développement communautaire - sur les aires de jeu - sur le terrain de jeu des enfants	40 000

Composante 2 : développement communautaire		
Total		195 000
Sensibilisation et mobilisation sociale	Recrutement d'un animateur pour le Q7 + frais + matériel et location de bureau Organisation de réunions avec la commune	50 000
Programme de soutien des jeunes du Q7	Augmentation de l'accès à l'éducation pour un plus grand nombre de jeunes du Q7	60 000
Complément à la composante sur l'hygiène et l'environnement public	Organisation de la collecte des déchets, de la fourniture d'équipements, du stockage et du ramassage des ordures	30 000
Autres activités	Activités engagées liées au PSAI sans fonds propres	55 000
Composante 3 : assistance technique		
Total		679 000
Dossiers techniques	Dossiers techniques pour les travaux susmentionnés	50 000
Gestion du projet	Prorogation du contrat de gestion du projet	84 000
Étude de l'impact du projet	Complément à l'étude de l'impact du projet	40 000
Diffusion	Complément aux activités de diffusion	25 000
Audit financier	Complément à l'audit financier du projet	30 000
Développement des ressources humaines de l'ADDS	Formation professionnelle	50 000
Aménagement urbain		400 000
Frais de l'ADDS		168 000
Budget non alloué		238 000
TOTAL		2 900 000

Annexe 4
Estimation révisée des coûts du projet

COMPOSANTES DU PROJET	COÛT initial (en USD)	Coût avec RÉATTRIBUTION (en USD)	Changements avec le FS (en USD)	COÛT révisé (en USD)
COMPOSANTE 1 : AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES	1 600 000	1 452 000	1 620 000	3 072 000
Réhabilitation de la voirie et drainage	626 000	626 000	999 100	1 625 100
Éclairage public	85 000	85 000	75 000	160 000
Assainissement	312 000	164 000	0	164 000
Construction et équipement du centre de développement communautaire	362 000	362 000	0	362 000
Réhabilitation du jardin public et du terrain de sport	215 000	215 000	147 400	362 400
Construction d'un centre de santé	0	0	348 750	348 750
Construction d'une salle d'expositions à Macons	0	0	50 000	50 000
COMPOSANTE 2 : DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	350 000	498 000	195 000	693 000
Campagne d'alphabétisation et de postalphabétisation	80 000	80 000	55 000	135 000
Formation professionnelle	113 000	113 000	60 000	173 000
Renforcement de la capacité des associations communautaires	57 000	57 000	50 000	107 000
Gestion environnementale et hygiène de la communauté	90 000	238 000	30 000	268 000
Soutien à la commune de Boulaos	10 000	10 000	0	10 000
COMPOSANTE 3 : ASSISTANCE TECHNIQUE	426 000	426 000 (AUCUN CHANGEMENT)	679 000	1 105 000
Études techniques et supervision des travaux	128 000	128 000	50 000	178 000
Enquête socio-économique et de référence	30 000	30 000	0	30 000
Étude sur l'impact du projet	30 000	30 000	0	30 000
Audits financiers	30 000	30 000	30 000	60 000
Soutien au développement de la communauté	40 000	40 000	0	40 000
Renforcement des capacités du personnel de	50 000	50 000	50 000	100 000

l'ADDS				
Service de conseil avant entrée en vigueur	18 000		0	18 000
Système d'information de gestion de l'ADDS	100 000		0	100 000
Diffusion du projet	0		25 000	25 000
Gestion du projet	0		84 000	84 000
Suivi et évaluation du projet	0		40 000	40 000
Aménagement urbain			400 000	400 000
Frais de l'ADDS	180 000	180 000	168 000	348 000
TOTAL DES COÛTS DE BASE	2 556 000	2 556 000	2 662 000	5 218 000
NON ATTRIBUÉ	444 000	444 000	238 000	682 000
FINANCEMENT TOTAL REQUIS	3 000 000	3 000 000	2 900 000	5 900 000

Annexe 5

Questions relatives aux politiques de sauvegarde

Dispositifs de protection contre les impacts environnementaux

Conformément aux politiques de sauvegarde de la Banque mondiale sur l'environnement (OP/BPGP/4.01), le projet a été classé dans la « Catégorie B » au regard de l'absence d'impacts à long terme. La notation se fonde sur les conclusions de l'évaluation du financement additionnel et a été reconfirmée après la réalisation de l'évaluation des impacts environnementaux (EIE).

Les politiques de sauvegarde de la Banque (OP/BPGP/4.01) ont été mises à disposition du directeur de l'Unité de gestion du projet et des termes de référence pour une EIE ont été élaborés sous l'égide de la Banque. L'EIE a été conduite par une société de conseil de Djibouti. L'étude : (a) a évalué les risques et les impacts environnementaux potentiels du projet dans la zone cible ; (b) a évalué la conformité du projet aux normes nationales et à celles de la Banque ainsi qu'aux exigences légales ; et (c) a fourni à l'agence d'exécution, l'ADDS, un plan d'action pour la mise en œuvre du projet dans le respect du milieu naturel, comprenant des outils de surveillance qui permettent d'évaluer les impacts positifs inhérents au projet.

Le Projet de réduction de la pauvreté urbaine de Djibouti (PREPUD) a pour objectif principal d'augmenter l'accès aux infrastructures sociales et économiques de base, ainsi qu'aux opportunités de développement communautaire au sein du Quartier 7, dans la ville de Djibouti. Le projet prévoit trois composantes : (a) l'amélioration des infrastructures ; (b) le développement communautaire ; et (c) une assistance technique. Une EIE a été élaborée pour ces trois sous-composantes et un cadre pour le plan de gestion environnementale et sociale (cadre PGES) a été mis au point par l'ADDS.

EIE : l'EIE pour le PREPUD a conclu que les impacts positifs inhérents au projet surpasseraient de loin les impacts négatifs temporaires et minimes sur l'environnement qui résulteront de la phase de construction. Les mesures d'atténuation pour ces impacts ont été intégrées, sur la base des recommandations, aux documents d'appels d'offres pour les travaux d'infrastructure afin de s'assurer de la mise en œuvre des mesures par les entreprises sous-traitantes sous la supervision et l'égide de l'ADDS. L'EIE a été préparée conformément au document du projet (Rapport de la Banque mondiale n° 41999-DJ) pour les impacts socio-économiques, les consultations des bénéficiaires organisées sous la forme d'entretiens de groupe et les résultats des études de faisabilité du projet pour les questions environnementales.

Résultats de l'analyse socio-économique : le Quartier 7, le quartier le plus vaste et un des plus pauvres de la ville, se caractérise par un niveau d'accès aux services de base très médiocre, la prédominance des logements de fortune, des indicateurs de santé

défavorables, un niveau scolaire trop faible, ainsi que des taux d'analphabétisme et de chômage élevés.

Résultats du rapport sur les consultations des bénéficiaires: un total de 153 ménages a été enquêté dans le cadre de l'étude socio-économique du projet. Plusieurs entretiens de groupe ont eu lieu pendant ce processus, en accordant une importance particulière à deux variables, le sexe et l'âge. L'objectif des consultations des bénéficiaires a consisté à : (a) sensibiliser la population aux composantes du projet ; (b) inciter le plus grand nombre d'individus à prendre une part active ; (c) favoriser les échanges avec les représentants associatifs sur les principales contraintes et perspectives ; (d) mettre l'accent sur l'importance d'une approche participative dans les projets de quartier. Ces consultations ont principalement mis au jour : (a) l'importance de l'éclairage public pour dissuader les trafics de stupéfiants et la criminalité ; (b) la nécessité de s'attaquer aux causes du chômage ; (c) la nécessité d'améliorer la gestion des déchets et les autres questions d'hygiène ; et (d) le besoin d'évaluer la durée des travaux d'infrastructure.

Résultats de l'EIE : les impacts du projet ont été analysés lors des différentes phases du cycle du projet : (i) la préparation, (ii) les travaux et (iii) les opérations.

- (i) Préparation : l'EIE a identifié deux questions environnementales lors de la phase de préparation.

(a) Choix de la chaussée pour la réhabilitation de la voirie : l'asphalte nécessite l'utilisation de machinerie lourde susceptible d'endommager les maisons alentour et de déstabiliser l'infrastructure au sol. La chaussée en pierre et en ciment, des alternatives qui utilisent plus de main d'œuvre mais qui sont plus onéreuses, s'adapteraient mieux aux sols instables, requérant toutefois des périodes d'installation et de travail plus longues, créant probablement des nuisances pour les riverains.

L'EIE a conclu que l'asphalte représenterait l'alternative la plus rapide et la moins onéreuse, tout en réservant les alternatives du ciment et du pavé aux zones difficiles d'accès pour les machines (rues étroites, sols instables, etc.).

(b) Centre de santé : le Quartier 7 ne dispose pas d'un centre de santé et possède les indicateurs de santé les plus médiocres du pays. La construction d'un centre de santé dans une zone accessible et centrale du Quartier 7 permettra d'améliorer les conditions sanitaires dans le voisinage. Le centre de santé sera similaire à celui du Quartier 2, remis en conformité avec les normes environnementales de la Banque sur la sécurité et l'hygiène pour les centres de santé, notamment celles relatives à la gestion des déchets.

- (ii) Travaux : les activités de préparation de la construction pourraient avoir une incidence négative sur les milieux naturels et humains, dont la plupart seront probablement limités et circonscrits à l'extérieur du site, à l'exception de certains outils, de certaines machines et de matériaux de construction situés sur certains chemins. Lors de la phase des travaux, il sera nécessaire de protéger le site contre la pollution chimique des sols produite par les machines de construction (maintenance, ordures, etc.).

Afin de réduire les impacts négatifs de la construction, l'EIE propose quatre mesures d'atténuation clés : (a) l'établissement d'une zone d'installation en périphérie du quartier, dont la construction des installations du site en utilisant des conteneurs préfabriqués dûment raccordés aux réseaux d'eau et d'électricité, et des zones de stockage clairement délimitées ; (b) des procédures de gestion du personnel appropriées ; (c) des panneaux d'avertissement et une zone interdite aux chantiers dangereux ; (d) des heures de travail limitées, dont l'interdiction du travail de nuit, sauf en cas d'urgence, afin de réduire les nuisances sonores ; et (e) des impacts limités sur la mobilité des piétons et des véhicules à l'intérieur du quartier.

La phase des travaux devrait avoir des effets positifs, notamment en termes d'emploi par le biais du recrutement de travailleurs locaux lors de la période de construction.

- (iii) Opération : l'EIE a conclu que le projet n'a aucun impact négatif significatif sur l'environnement. Elle comblera, d'une part, les lacunes en termes d'infrastructure de base grâce aux impacts positifs décrits ci-dessous :

Le projet aboutira à une amélioration des infrastructures routières et de drainage, en limitant la stagnation des eaux et en augmentant le taux de drainage. Le projet améliorera également l'accès des ménages à une hygiène adéquate par la sensibilisation et le soutien à la rénovation des latrines individuelles.

Le modèle actuel de gestion des déchets solides dans le Quartier 7 est par ailleurs très inefficace. Les déchets sont en partie jetés négligemment à l'intérieur du quartier en raison d'une procédure de collecte inefficace et d'un accès insuffisant aux infrastructures, provoquant de graves problèmes de santé, notamment dans les saisons chaudes. L'un des résultats du projet sera une proposition envisageant différents scénarios pour un modèle adéquat et reproductible pour la collecte des déchets solides dans le quartier en faisant appel à des micro-entreprises locales qui résoudront quelques questions fondamentales en termes de gestion des déchets pour le Quartier 7 et améliorera sa qualité environnementale ; les déchets seront acheminés au centre d'élimination des déchets municipaux de Doudah, à

20 km au sud-est de la ville. L'aménagement du paysage et la création d'espaces verts amélioreront également la qualité de l'air et l'esthétique du quartier.

Cadre légal et institutionnel. Les obligations relatives à la gestion environnementale sont définies par les normes nationales en matière de protection de l'environnement. Djibouti dispose d'un cadre légal spécifique pour la gestion de l'environnement, la « Loi Cadre 2000 » et le décret 2001 qui édictent des normes environnementales et des méthodes concrètes pour une évaluation adéquate de l'impact environnemental du projet.

L'ADDS, en qualité d'agence d'exécution, a créé un manuel pour la gestion environnementale (GE) qui est utilisé dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds. Les performances de l'ADDS en la matière ont été satisfaisantes, avec le développement d'études d'impact environnemental pour un grand nombre de travaux de petite envergure dans le cadre de précédents projets, à savoir le Projet de développement social et de travaux publics, 1999-2007, comprenant un financement additionnel, et le Projet de réhabilitation d'urgence après inondations, 2004-2009, comprenant également un financement additionnel.

Avant le lancement des travaux, les sous-traitants sont invités à transmettre l'étude d'impact à l'autorité de gestion environnementale et urbaine (Direction de l'Aménagement du territoire et de l'environnement) ainsi qu'aux ministères impliqués dans le projet, qui interviendront en cas de non-conformité à leurs réglementations.

Révision et approbation de l'EIE et du PAE. L'EIE et le PAE ont été examinés et approuvés en vue de leur divulgation par le conseiller régional de la Banque en matière de sauvegarde. Tous les documents ont été publiés par le Service d'information et de documentation de la Banque et à Djibouti le 23 avril 2010. Les mises à jour de ces documents seront également rendues publiques.

Mesures de sauvegarde sociale

Le projet ne devrait soulever aucune question en matière de mesures de sauvegarde sociale. Il a été convenu que tous les travaux effectués sur des terrains publics n'entraîneront pas de déplacement de populations et de perturbation des activités économiques.

L'EIE comprend une évaluation exhaustive des questions relatives au développement social, dont le cadre légal existant et la vérification sur place.

